

VILLE DE SAINT-MARTIN-D' HERES

Service des Sports – Secteur Activités Physiques et Sportives

Ecole Municipale des Sports - EMS ENFANTS

SAISON 2023-2024 (du 13 septembre 2023 au 19 juin 2024)

ACTIVITES	COCHER L' ACTIVITE CHOSIE	LIEU	QUAND	TARIFS MARTINEROIS	TARIFS NON MARTINEROIS
MULTI ACTIVITES (éveil corporel, vélo initiation escalade) 4/5 ans		Gymnase Voltaire	Mercredi 15h30 à 17h	- QF<300 : 15€ - QF 301 à 600 : 15 à 23,17€ - QF 601 à 1600 : 23,17 à 47,7€ - QF 1600 à 2200 : 47,7 à 49,95€ - QF>2200 : 49,95€	66,00 €
ROULE ET GLISSE (vélo, roller, patin) 4/5 ans		Gymnase Henri Maurice	Mercredi 15h30 à 17h (Sorties patinoire 14h à 17h, les 10/01, 24/01, 6/02, 6/03. Attention : Pas d'activités les 17/01, 31/01, 13/02, 13/03)		
ROULE ET GLISSE (vélo, roller, patin) 6/8 ans		Gymnase Henri Maurice	Mercredi 13h30 à 15h30 (Sorties patinoire 14h à 17h, les 17/01, 31/01, 13/02, 13/03. Attention : Pas d'activités les 10/01, 24/01, 6/02, 6/03)		
ESCALADE 4/5 ans		Gymnase Colette Besson	Mercredi 15h30 à 17h		
ESCALADE 6/8ans		Gymnase Colette Besson	Mercredi 14h à 15h30		
			Mercredi 15h30 à 17h		
ESCALADE 9/14 ans		Gymnase Colette Besson	Mercredi 17h à 18h30		
ESCALADE 14/17 ans		Gymnase Colette Besson	Mercredi 17h à 18h30		
MULTI SPORTS URBAINS 9/14 ans (urban training, rando urbaine, escalade bloc, tir laser, tir à l'arc, vélo)		Gymnase Voltaire	Mercredi 13h30 à 15h30	- QF<300 : 40€ - QF 301 à 600 : 40 à 61,8€ - QF 601 à 1600 : 61,8 à 127,2€ - QF 1600 à 2200 : 127,2 à 133,2€ - QF>2200 : 133,2€	176,00 €
NATATION 6/8 ans		Piscine du domaine universitaire	Mercredi 14h à 15h		
			Mercredi 15h à 16h		
NATATION 9/11 ans		Piscine du domaine universitaire	Mercredi 14h à 15h		
			Mercredi 15h à 16h		
			Mercredi 16h à 17h		
NATATION 12/14 ans		Piscine du domaine universitaire	Mercredi 16h à 17h		
APPN 10/14 ans (escalade, randonnée, via ferrata, orientation , vélo, activités nautiques)		Gymnase Colette Besson	Mercredi 13h30 à 17h30 (du 13/09 au 20/12/2023 et du 20/03 au 19/06/2024)	- QF<300 : 50€ - QF 301 à 600 : 50 à 77,25€ - QF 601 à 1600 : 77,25 à 159€	220,00 €
GLISSE - Ski alpin 9/14 ans		Gymnase Colette Besson	Mercredi 12h45 à 18h15 (du 10/01 au 13/03/2024)	- QF 1600 à 2200 : 159 à 166,50€ - QF>2200 : 166,50€	



VILLE DE SAINT-MARTIN-D' HERES
Service des Sports – Secteur Activités Physiques et Sportives

Ecole Municipale des Sports - EMS ENFANTS
SAISON 2023-2024 (du 13 septembre 2023 au 19 juin 2024)

Je soussigné(e) : père mère tuteur (rayer la mention inutile)

NOM (majuscules) : Prénom.....

Adresse :

Code postal : Ville.....

Téléphone (1) : Téléphone (2) :

Mail :

Je déclare

- ☐ Etre investi(e) vis-à-vis de ce mineur de l'exercice de l'autorité parentale conjointe avec Mme/Mr.....
☐ Etre l'unique détenteur de l'autorité parentale.

Je m'engage :

- ☐ A prévenir le service des sports de tout changement intervenu dans l'exercice de l'autorité parentale.

En cas d'urgence :

Autre personne à contacter :

Lien de parenté :

NOM (majuscules) :

Téléphone :

J'inscris l'enfant :

NOM (majuscules) :

Adresse (si différente) :

Date de naissance :

Etablissement scolaire fréquenté en 2023/2024 :

Problèmes de santé :

Accompagnement par une AVS sur le temps : ☐ oui ☐ non

Je l'autorise :

- ☐ A participer aux activités sportives de l'EMS enfant.
☐ Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indication médicale pour les activités choisies.
☐ Je donne l'autorisation de pratiquer tout geste chirurgical et une anesthésie en cas d'urgence.
☐ Je certifie que mon enfant est assuré contre les risques extra-scolaires.
☐ J'autorise mon enfant à être filmé et/ou photographié.
☐ J'autorise mon enfant à rentrer seul.
☐ Je comprends que je dois renseigner le document « contrat unique » si mon enfant n'est pas déjà inscrit à la restauration et/ou au périscolaire et/ou à l'accueil de loisirs.
☐ Je comprends que toute inscription sera définitive.
☐ Je comprends que je recevrai ma facture en ligne ou devrai informer le service des sports si je souhaite la recevoir par courrier.

► Pour une inscription pour un enfant n'ayant jamais eu d'inscription à une prestation municipales (restauration, centre de loisirs, crèche, activités sportives....), veuillez vous munir aussi de :
- un justificatif de domicile, la carte d'identité du parent qui inscrit l'enfant et le livret de famille.

► Attention : renseigner obligatoirement le document « contrat unique » pour tous les enfants n'étant pas inscrits à la restauration scolaire et/ou à l'accueil de loisirs et/ou au péri scolaire sur l'année scolaire 2023-2024. Ce document est disponible au service des sports.

A Saint-Martin-d'Hères, le

Signature du(es) parent(s) :